



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement du plan développement des compétences artisans boulangers pâtisseries Question écrite n° 40817

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le tarissement des financements disponibles pour la formation professionnelle au titre du plan de développement des compétences des entreprises d'artisans boulangers pâtisseries de moins de 50 salariés. En effet, l'enveloppe de ce dispositif se tarit et les artisans boulangers pâtisseries se voient dans l'obligation de freiner la formation de leurs salariés, ce qui va affecter à terme toute la profession qui est déjà en tension. Malgré un financement de France Compétence à hauteur de 900 000 euros, 2 000 dossiers sont aujourd'hui en attente. Aussi, il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre à cette branche de pouvoir continuer à former son personnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40817

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6500

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)